



EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Arrêté n°ARRE2025-18

**Arrêté interdisant la
circulation piétonne sur le
trottoir au niveau du
47 rue de Loguillo**

Le Maire de la commune de BOHARS (Finistère)

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1, L2213-2 à L2213-5,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8^{ème} partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu l'arrêté ARRE2020-228 du 11 juin 2020 reçu en sous-préfecture le 12 juin 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Yves TREBAOL,

Vu la demande émanant de l'entreprise ROZEC, 195 Rue Jean François Champollion, 29820 Guilers en date du 12 mars 2025,

Considérant que pour assurer la sécurité publique et la sûreté de la circulation piétonne en raison de la pose d'un échafaudage au niveau du 47 rue de Loguillo, il y a lieu d'interdire la circulation piétonne sur cette partie de trottoir,

ARRETE

Article 1 :

A partir du lundi 17 mars 2025 jusqu'à la fin des travaux et suivant les conditions météorologiques, la circulation piétonne sera interdite sur le trottoir au niveau du 47 rue de Loguillo (durée estimée 5 jours).

Article 2 :

La signalisation adéquate sera mise en place et entretenue par l'entreprise ROZEC qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier, ainsi que la sécurité des piétons.

Article 3 :

A la fin du chantier, l'entreprise ROZEC s'engage à nettoyer et à réparer les dommages éventuellement causés au domaine public.

Article 4 :

La Directrice Générale des Services, le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie de Plouzané et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont la copie sera transmise à :

- Monsieur le Président de Brest métropole,
- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Plouzané,

A Bohars, le 12 mars 2025

Pour le Maire, Jean-Yves TREBAOL, Adjoint au Maire



Affiché en Mairie le :

13 mars 2025